

Séance du 16 novembre 2009

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 16 novembre 2009, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard,
Mme Jocelyne Calvé,
et M. Jacques Martin,

tous conseillers et formant quorum sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2009-11-136 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20 h00 sur motion de M. Jacques Martin, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2009-11-137 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Fleure Catafard.

2009-11-138 Approbation des procès-verbaux

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal du 1^{er} octobre dernier. Il est ensuite proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que ledit procès-verbal soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

Période de questions

2009-11-139 Modification au règlement de zonage (règlement 248-2009-05, pistes en circuit fermé)

CONSIDÉRANT les deux projets de modification au règlement de zonage déjà présentés au Conseil;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation référendaire n'a été déposée relativement à cette modification;

CONSIDÉRANT le résultat de la séance de consultation publique tenue ce jour même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la modification au règlement de zonage ayant pour

objet de régir l'implantation de pistes en circuit fermé destinées aux véhicules moteurs soit adoptée par ce Conseil.

2009-11-140 **Signature de contrat (matières recyclables)**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le contrat entre la Municipalité et EBI Environnement concernant la gestion des matières résiduelles recyclables soit approuvé et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à le signer, pour et au nom de la municipalité.

2009-11-141 **Maintien du site WEB**

Suite à l'offre de services de Adtex enr. pour le maintien du site WEB de la municipalité au coût de 25 \$ par mois, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que l'offre soit acceptée.

2009-11-142 **Politique des conditions de travail**

CONSIDÉRANT que la proposition de politique des conditions de travail présentée par le DG répond aux attentes du Conseil de clarifier les conditions en vigueur pour tous les employés et de respecter la loi sur les normes du travail;

CONSIDÉRANT qu'un seul item de cette politique a une incidence monétaire, soit celui de l'ajustement des primes de départ et que cet item est une demande de nos employés qui doit être réglée dans le cadre d'une négociation;

CONSIDÉRANT que la demande des employés correspond à la règle de plus en plus reconnue pour de tels arrangements dans les municipalités, soit un mois de salaire par année d'ancienneté et qu'elle propose un certain plafond;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'entente à ce sujet, ce serait au moment du départ de chacun des employés qu'une telle négociation devrait avoir lieu même si le conseil municipal s'y opposait, le dossier étant alors référé à la Commission des normes du travail;

CONSIDÉRANT que la jurisprudence accorde ce type d'avantages aux employés municipaux qui le demandent;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la municipalité de régler ces modalités à l'avance puisqu'une réserve financière est alors créée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu :

- a) d'adopter le contenu sans incidence monétaire tel que présenté par le DG
- b) au sujet des primes de départ :
 - d'accepter le principe d'un mois par année d'ancienneté;
 - de proposer aux employés de conserver le plancher actuel de verser cette prime après cinq (5) ans de service;
 - de faire aux employés une contre-offre de plafond à 12 mois au lieu des 24 mois demandés.

2009-11-143 **Demande de piquetage (M. Caire)**

Suite à la demande de M. Jacques Caire d'établir la limite entre la municipalité de Saint-Didace, celle de Saint-Justin et celle de Saint-Barthélémy pour la portion qui traverse ses propriétés, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil avise M. Caire qu'il regrette de ne pouvoir accéder à sa demande.

2009-11-144 **Aménagement du terrain de jeux (Loisirs St-Didace)**

Suite au dépôt, par Loisirs St-Didace, de son projet d'équipement pour le terrain de jeu, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le Conseil municipal accepte la proposition tant au niveau financier que de la composition du comité ad hoc.

2009-11-145 **Demande de la Chambre de Commerce**

Suite à la demande d'aide financière déposée par la Chambre de Commerce concernant l'ameublement des locaux rendus nécessaires pour l'exécution du mandat que lui a confié la SAAQ, le vote est demandé. Les cinq conseillers ont voté contre l'octroi de cette aide.

2009-11-146 **Signataires des effets bancaires**

Il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu :

a) Personnes autorisées à signer des conventions relatives à l'usage des services bancaires.

Que les affaires bancaires de la Municipalité de Saint-Didace soient transigées à la Banque Nationale du Canada et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer toute convention relative aux comptes de la Municipalité, à régler toutes affaires bancaires avec la Banque et à signer pour et au nom de la Municipalité toutes conventions relatives aux produits et services de la Banque;

b) Personnes autorisées à signer et endosser les effets de commerce

Que, conformément à l'article 203 du Code municipal, la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettre de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Municipalité conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par le maire suppléant et par le secrétaire-trésorier (ou, en cas d'absence ou d'incapacité du secrétaire-trésorier, par la directrice générale adjointe) et, de plus, à accepter en dépôt au crédit de la Municipalité tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Municipalité par ces mêmes personnes, ou portant la mention apposée au moyen d'un tampon ou autrement, « *POUR DÉPÔT AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE* » ou toute autre mention équivalente.

- c) Qu'il soit fourni à la Banque une liste des noms des administrateurs et officiers de la Municipalité autorisés aux fins ci-dessus, leur titre et un spécimen de leur signature, et que la Banque soit avisée par écrit de tout changement qui pourrait survenir concernant ces renseignements; telle liste, lorsque reçue par la Banque, liera la Municipalité jusqu'à ce qu'un avis écrit de son abrogation ou de sa modification soit donné à la Banque et que celle-ci en ait accusé réception par écrit.
- d) Que tous les effets, garanties, conventions, actes et documents signés, faits, tirés, acceptés ou endossés tel que stipulé ci-dessus seront valides et lieront la Municipalité;
- e) Que communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et qu'elle soit en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit de son abrogation soit donné à la Banque et que celle-ci en ait accusé réception par écrit.

2009-11-147 **Nomination du maire suppléant**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jacques Martin, et résolu que M. Éric Duhamel soit nommé maire suppléant.

2009-11-148 **Rapport au MTQ**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 157 104 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Fleure Catafard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Didace informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Remerciements à l'ancien conseil

M. Guy Desjarlais, maire, présente des remerciements aux membres du conseil sortant.

2009-11-149 **Schéma de couverture de risques en incendies**

CONSIDÉRANT que la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray a adopté un schéma de couverture de risques en incendies;

CONSIDÉRANT que ledit schéma a été approuvé par le ministre de la Sécurité publique du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité de Saint-Didace adopte le schéma de couverture de risques en incendies tel que déposé par la MRC.

2009-11-150 **Mandat des conseillers**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand de donner aux conseillers les mandats suivants :

- | | |
|-------------------|---|
| Éric Duhamel : | comité journal, comité du développement |
| André Drouin : | loisirs, patrimoine, familles |
| Jocelyne Calvé : | urbanisme, représentante au CCU, comité du développement |
| Jacques Martin : | voirie, comité du développement, comité incendies |
| Yves Durand : | environnement, fosses septiques, aqueduc, bibliothèque, culture |
| Fleure Catafard : | représentante au Conseil d'établissement de l'école Germain-Caron |

2009-11-151 **Nominations à certains comités**

CONSIDÉRANT l'engagement de l'équipe Vision St-Didace de former un comité du développement;

CONSIDÉRANT la volonté de certains citoyens de collaborer, notamment au sujet de la relance du terrain de golf de St-Didace

CONSIDÉRANT que l'ex-mairesse Isabelle Villeneuve souhaite continuer une implication citoyenne et qu'elle possède les données du suivi de la rénovation de la bibliothèque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu de nommer les citoyens suivants à divers comités :

- | | |
|--------------------------|---|
| M. Gilles Lamoureux: | comité du développement |
| M. Paul Perreault: | comité du développement |
| Mme Isabelle Villeneuve: | politique familiale, bibliothèque, comité du développement. |

2009-11-152 **Adjudication de contrats (principes)**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le Conseil s'engage à faire preuve d'éthique en respectant les règles

d'attribution de contrats en vigueur à la municipalité. Il n'acceptera en aucun cas d'étudier la possibilité d'accorder un contrat découlant de promesses électorales qu'un élu aurait pu faire, car ce serait de la collusion et c'est illégal. Le Conseil mentionne que tout fournisseur intéressé est invité à présenter une offre de service au directeur général et qu'il doit avoir la capacité légale de contracter avec une municipalité s'il y a lieu.

2009-11-153 **Comptes**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 229 762.86 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2009-11-154 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

Je, Guy Desjarlais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 2009-11-142 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Guy Desjarlais, maire